

TRÊVE OU PAIX CHEZ LES TOUAREGS DU MALI ?

(Suite)

La très rapide évolution de la situation au Mali risque de rendre caduc tout article qui ne paraît pas immédiatement après qu'il ait été écrit. Ainsi, depuis l'interview publié sur les Touaregs dans le "Journal de la Paix" du 1^{er} Janvier 1991, beaucoup d'événements ont sensiblement modifié la situation.

La guerre

Depuis Juillet 1990, le pays touareg malien était entré en révolte et l'armée tentait en vain de rétablir "l'ordre" et de réduire par la force les "rebelles". Des combats très durs se déroulaient dans le nord du pays et particulièrement dans l'Adrar des Ifoghas. Des postes étaient pris d'assaut, des convois militaires attaqués, souvent détruits : devant ces ennemis insaisissables, connaissant le terrain dans ses moindres détails, l'armée se livra à des massacres, comme pour se venger de son impuissance.

Le gouvernement malien opposa un démenti formel aux accusations d'exécutions sommaires faites par Amnesty International. Les autorités, jusqu'à la fin de l'année, traitaient les rebelles de "bandits des grands chemins", armés par l'étranger, la Lybie essentiellement. Des négociations étaient menées et les chefs traditionnels étaient les émissaires du gouvernement pour tenter, sans succès, d'arriver à un compromis. Deux positions inconciliables étaient en présence : celle d'un Etat conduit par des militaires qui n'acceptait pas que son autorité soit bafouée et une communauté qui réclamait la possibilité de choisir elle-même les solutions qui lui convenaient dans les domaines économiques, sociaux, culturels, c'est-à-dire qui voulait déterminer librement son destin et ne pas tout attendre de l'aide humanitaire internationale.

"L'accord de paix" du 6 Janvier 1991

Cet accord sur "la cessation des hostilités" a été signé à Tamanrasset par

un responsable du gouvernement malien, le colonel Ousmane Coulibaly, chef d'Etat Major des Armées, et Iyad ag Ghali, secrétaire général du mouvement populaire de l'Azaouad et du Front islamique arabe de l'Azaouad, devant un représentant du gouvernement algérien, Mohamed Salah Mohammedi, Ministre de l'Intérieur.

Ce qui frappe, dès l'abord, c'est que, dans cet Accord, Iyad ag Ghali soit passé de la qualité de "bandit" à celui d'interlocuteur officiel, représentant d'un mouvement jusqu'ici non reconnu. On note, en passant, qu'il représente deux mouvements : le premier, celui des Touaregs (Mouvement populaire de l'Azawad) et le second, celui des Kounta (Front islamique arabe).

Ensuite, les concessions faites par le gouvernement sont importantes. Fin des opérations militaires - Cantonnement des forces combattantes du "Mouvement Populaire de l'Azaouad" et du "Front islamique arabe", à l'intérieur des zones où elles se trouvent — Fin des activités

Photo E. HAU



dés Forces Armées Maliennes pouvant donner lieu à des accrochages et allègement de leurs dispositifs dans la 6^e et la 7^e Région — Création d'une commission, présidée par un médiateur de la République Algérienne et composée d'un nombre égal de représentants des deux parties, chargée de l'application de l'Accord — Libération dans les 30 jours des prisonniers, otages, internés civils — Remise des Affaires aux autorités civiles en liaison avec un dégageement de l'armée.

Hypothèses sur les raisons d'un tel accord

On peut s'interroger sur les raisons d'un tel revirement. D'abord, bien sûr, faire cesser un combat sans issue où l'armée s'enlisait ; ensuite peut-être, lâcher du lest sur le front du nord pour faire face à Bamako aux mouvements syndicaux et étudiants comme à l'aspiration au pluripartisme. On sait que de violentes manifestations se sont produites à Bamako entre le 18 et le 22 Janvier, suivies de pillages, d'arrestations : le Journal "Les Echos", publié à Bamako (n° spécial 58 du 8 Février) n'hésite pas à parler de "Journées (21-22 Janvier) de torture sauvage" de la police. Bien que ces manifestations aient eu lieu après l'"Accord", elles témoignent des tensions régnant dans la capitale : elles se sont manifestées dès que le gouvernement a voulu serrer la vis et arrêter ces mouvements de protestation.

Les suites de l'accord

Il semble que le calme règne dans le Nord. Reste maintenant à faire entrer dans les textes de loi les articles de l'Accord établi à Tamanrasset : c'est à l'Assemblée Nationale de légiférer et en particulier de faire remettre aux autorités civiles la gestion administrative de ces Régions.

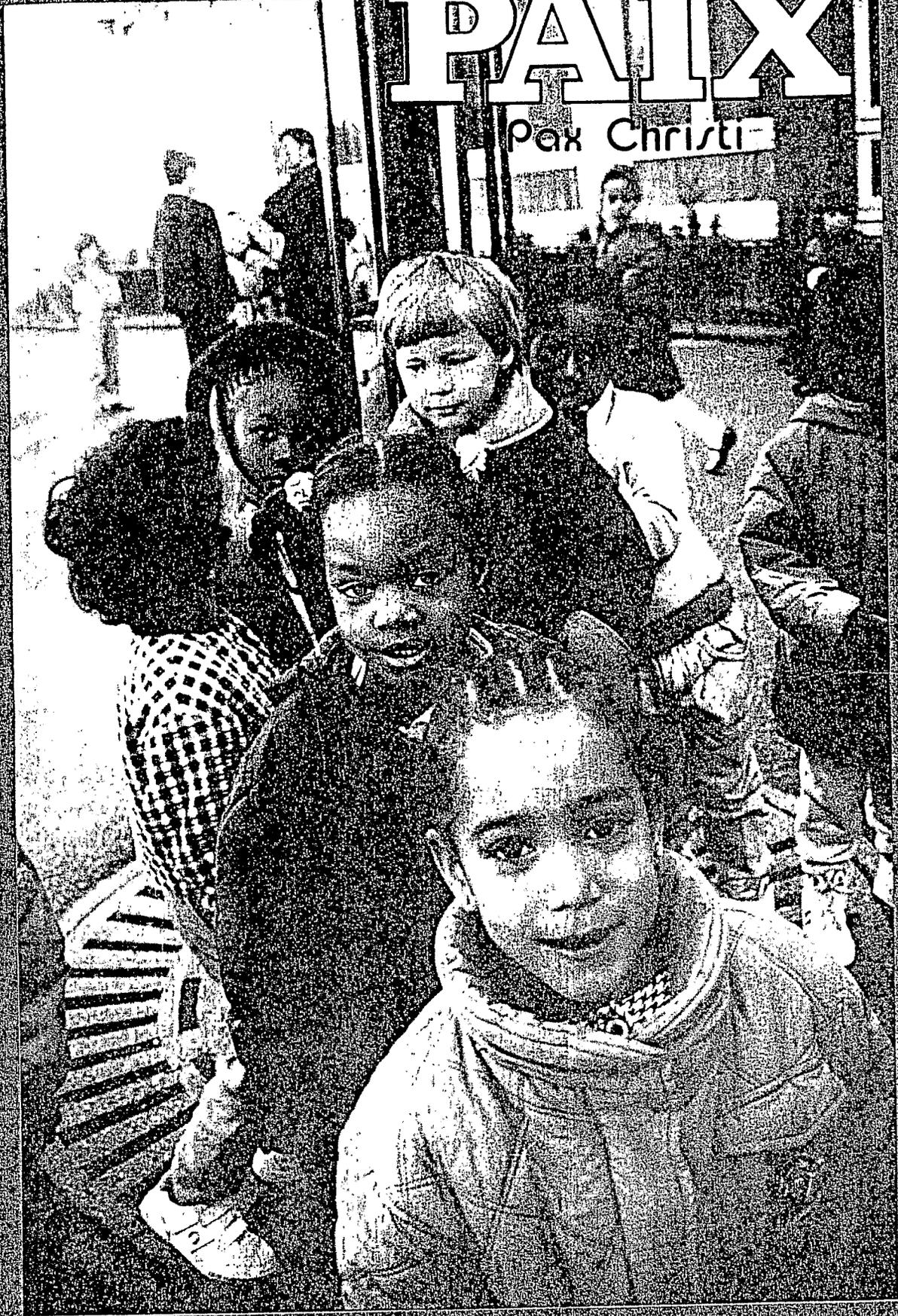
Cet Accord, très prometteur, reste soumis à son application par un Gouvernement en grande difficulté et de plus en plus ouvertement contesté. ■

Note écrite le 15 Février 1991

Edmond BERNUS
Directeur de Recherches
à l'O.R.S.T.O.M.

N° 399 - PRIX : 20 F - AVRIL 1991 - MENSUEL DE LA SECTION FRANÇAISE DU MOUVEMENT CATHOLIQUE INTERNATIONAL POUR LA PAIX PAX CHRISTI

LE JOURNAL DE LA
PAIX
Pax Christi



UNE FRANCE POLYCHROME